

CARACTÉRISER, ET LE CAS ÉCHÉANT, RÉDUIRE LES INTERACTIONS ENTRE LES OISEAUX ET LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Objectif opérationnel

Réduire les captures accidentelles d'oiseaux (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme le Puffin des Baléares

Problématique

Les captures accidentelles d'oiseaux marins sont liées aux activités de pêche professionnelle (mais aussi aux déchets dérivant en mer, qui sont traités dans la fiche DECH-2).

Certaines espèces d'oiseaux sont plus sujettes que d'autres à la pression de capture accidentelle : il s'agit des espèces piscivores plongeuses. En ciblant les zones de concentrations de poissons, elles sont susceptibles de se faire piéger dans les engins de pêche (palangre, filet, senne, chalut pélagique, ligne). Parmi elles, le Puffin des Baléares, le fulmar boréal, la macreuse brune et le guillemot de Troïl, espèces à enjeux forts sur le site, sont concernés.

L'objectif de cette mesure est d'éviter les captures accidentelles en mer par les engins de pêche. Elle entre notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action en faveur du Puffin des Baléares et de l'analyse des risques pêche sur les espèces.

Au niveau national, une Analyse Risque Pêche professionnelle sur les espèces (ARP Espèces) va être prochainement déployée. Elle a débuté en 2022 avec une analyse cartographique visant à identifier des secteurs à risque à l'échelle biogéographique (Atlantique / Manche mer du nord). A l'issue de cette phase, il conviendra de reconsidérer la ZPS estuaire de la Loire externe au regard des secteurs à risque identifiés. L'analyse de risque de captures accidentelles à l'échelle biogéographique est transposée à l'échelle du site Natura 2000 ou affinée à cette échelle si nécessaire, dans le cas où l'existence de données locales permet de préciser les conclusions apportées à l'échelle biogéographique. La conclusion du risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces du site est alors apportée en combinant les résultats des différentes analyses. Si la ZPS est incluse dans un secteur à risque pour un/des couple(s) d'espèce(s) (ou groupe(s) d'espèces)/engin de pêche, l'action de caractérisation sera élaborée à l'échelle de ce secteur et il ne sera pas nécessaire de monter un projet spécifique pour la ZPS uniquement. Des mesures de réduction du risque de captures accidentelles devront alors être mises en place.

Enjeux détaillés

Oiseaux marins

Localisation

Site Natura 2000

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Contribuer à la caractérisation des interactions pêche / oiseaux marins

- Faciliter la mise en œuvre de la méthodologie nationale d'analyse des risques pêche sur les espèces (ARP Espèces). Il s'agira de fournir les éléments de connaissance locale et de favoriser une vision partagée avec les usagers du site (partage des données locales existantes, animation d'un travail collaboratif, présentation et échanges à toutes les étapes de l'ARP) ;

- Produire une note de synthèse sur les résultats de l'ARP, des enquêtes et embarquements complémentaires et diffusion auprès des usagers du site ;

- Mettre en place un suivi des captures accidentelles sur le site ;

- Promouvoir les projets de sciences participatives d'observation de captures accidentelles encourageant les pêcheurs à déclarer, dater et géolocaliser les individus pris accidentellement. L'action développée ici consiste à consolider la collecte de données d'interactions via la déclaration volontaire en utilisant une application dédiée existante, OBSenMER (et son programme spécifique OBSenPECHE) développée par le CNPMM et le GECC (Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin).

Facteurs d'influence

Pêche professionnelle

Déchets

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 : à définir

Partenaires

Comités des pêches
Associations de pêcheurs
Unités et instituts de recherche
Service départemental OFB

Maitres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Programmes en lien

Programme de surveillance et d'action DCSMM « Oiseaux marins »
PNA Puffin des Baléares et programme CARI3P
ARP Espèces
Fish and click
Projet Indigo

Calendrier

2023-2025 : réalisation de l'ARP espèces

2024 : prise de contact avec des projets de récupération de déchets et intégration territoire à ces démarches

2025-2026 : Diffusion des résultats et des recommandations pour le site N2000

2026-2027 (le cas échéant) : promotion des bonnes pratiques et des dispositions réglementaires

Annuellement : échanges avec les professionnels et les amateurs

Sous-action 2 : Contribuer au déploiement de mesures de réduction des interactions le cas échéant

Contribuer au déploiement de dispositifs d'effarouchement et autres solutions techniques visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins dans les engins de pêche professionnelles.

En cas de risque avéré (cf. méthodologie nationale), et sans préjudice des mesures réglementaires qui pourraient être retenues dans le cadre de l'ARP Espèces à une échelle supra, certains dispositifs ou bonnes pratiques existants de réduction de capture pourront être expérimentés localement (mise à l'eau de nuit, lestage des lignes, utilisation d'appâts non vivants, limitation voire suspension spatio-temporelle de certains engins de pêche) lorsque cela s'avère pertinent pour les interactions engins/espèces concernés.

Le cas échéant, ces expérimentations se baseront d'abord sur un travail d'identification des dispositifs de limitation existants et déployables sur le site. Puis le déploiement de ces dispositifs seront discutés avec les professionnels locaux afin d'organiser l'évaluation de leur efficacité avant de promouvoir un déploiement des dispositifs efficaces. Ce déploiement nécessitera un accompagnement technique et financier dans le cadre de programmes dédiés puisque leur mise en œuvre engendre des coûts financiers et des difficultés techniques.

Produire et diffuser une synthèse sur les résultats liés aux expérimentations ou à la conception de dispositifs innovants (gain écologique, coûts des équipements, conséquences potentielles sur le rendement de pêche, etc.). Ce bilan sera partagé auprès des pêcheurs professionnels et des autres usagers.

Faire une veille sur les dispositifs de limitation existants et déployables sur le site. Mener des discussions avec les professionnels pour expérimenter des techniques de limitation des captures accidentelles.

Faire un suivi de leur efficacité et promouvoir un déploiement des dispositifs efficaces.

Un suivi-veille de l'activité de pêche sera également mis en place pour s'assurer de l'absence de nouveaux risques ou de l'évolution des risques identifiés.

Sous-action 3 : Sensibiliser sur les enjeux et promouvoir les bonnes pratiques (éviter des zones fonctionnelles et radeaux, bons gestes en cas de capture accidentelle)

Echanger avec les professionnels sur les secteurs, les espèces, les périodes et les engins de pêche susceptibles d'être à l'origine de captures accidentelles de l'avifaune.

Les oiseaux peuvent être retrouvés vivants dans les engins de pêche. La marche à suivre en cas d'oiseau retrouvé capturé, blessé ou mort, est transmise au travers de différents moyens de communication (discours de sensibilisation, document de référence, site internet...).

Indicateurs de suivi

Taux de captures accidentelles et Taux de mortalité avec/sans la mise en place des mesures de réduction

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunion organisées avec les pêcheurs professionnels
Tests de dispositifs d'évitement des captures accidentelles réalisés
Production et partage de supports d'information et de sensibilisation

Références

<https://indigo-interregproject.eu/>

<https://fishandclick.ifremer.fr/>

Que faire en présence d'un animal sauvage mort ou blessé ?, ONCFS, 2013

Fiche action : Tests de mesures de réduction des risques de captures accidentelles par la pêche professionnelle, Plan National d'Actions en faveur du Puffin des Baléares., OFB, 2020